Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le lundi 26 avril 2021

DEC_2021_037

- DECISION DU MAIRE -

Objet : ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité – Réfection voirie – divers chemins communaux***

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant que la commune souhaite une réfection de voirie portant sur 6 chemins communaux ; allée des Figons, chemin du Boulidou, chemin du Vergon, chemin des Bastidonnes, av. Robert Heckenroth, chemin de Fabrègues.

DECIDE

De solliciter au titre de l'aide aux Travaux de Proximité, le Conseil Départemental 13 au taux de 70% de 83 560.80 €HT ; soit une subvention de 58 493.00 €HT – concernant le dossier AC016469 pour la réfection voirie de divers chemins communaux (6).

De charger Monsieur le directeur général des services de signer les documents administratifs, certificats et attestations précisant le contenu du dossier de demande de subvention.

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

MAIRIE D'ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Transmis en Sous-Préfecture
le,

REÇU EN PREFECTURE
le 26/04/2021
Application agréée E-legalite.com
22_DN-013-211300322-20210426-DEC_2021_03

☎ 04 42 92 40 61